

La France sous la Ve République

Programme de terminale générale — BO spécial n°8 du 25 juillet 2019

Trois fois, un président a gouverné avec un Premier ministre issu du camp adverse. On a parlé de crise ; c'est pourtant le texte constitutionnel qui le prévoit. Comprendre la cohabitation, c'est comprendre que la Ve République n'est pas le régime que son usage ordinaire laisse croire.

1 Fonder un régime

PROPRIÉTÉ

La **Ve République** naît en **1958**, dans le contexte de la guerre d'Algérie. Sa constitution renforce nettement l'exécutif face au Parlement : le président nomme le Premier ministre, peut dissoudre l'Assemblée nationale et recourir au référendum. En **1962**, un référendum instaure l'élection du président au **suffrage universel direct**, ce qui change la nature de sa légitimité et déplace le centre de gravité du régime.

DÉFINITION

La **Ve République** n'est **ni** un régime **présidentiel** — comme celui des États-Unis, où le président gouverne seul et ne peut pas dissoudre le Congrès —, **ni** un régime parlementaire classique. Elle est dite **semi-présidentielle** : le président est élu directement, mais le gouvernement est **responsable devant l'Assemblée**, qui peut le renverser. Cette double dépendance est ce qui rend la **cohabitation** possible.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Qualifier la Ve République de régime présidentiel, sur le modèle des États-Unis. — Dans un régime **présidentiel**, le gouvernement ne dépend pas du Parlement et le chef de l'État ne peut pas le dissoudre : les deux pouvoirs sont **séparés** sans instruments réciproques. Sous la **Ve République**, le gouvernement est **responsable** devant l'Assemblée et le président peut la **dissoudre**. Confondre les deux rend la **cohabitation** incompréhensible, alors qu'elle découle directement de cette architecture.

Le réflexe : Demander : le gouvernement peut-il être **renversé** par l'Assemblée ?

RÈGLE

La **cohabitation** survient lorsque la majorité de l'Assemblée s'oppose au président : celui-ci doit nommer un Premier ministre issu de cette majorité. Ce n'est **pas une crise du régime** mais un **fonctionnement prévu** par le texte. En pratique, le Premier ministre y conduit la politique intérieure et le président conserve un rôle prépondérant en matière de défense et d'affaires étrangères. Le passage au **quinquennat**, approuvé en 2000 et appliqué à partir de 2002, aligne les deux calendriers électoraux et rend la **cohabitation** moins probable — sans la rendre impossible.

2 Les crises et les alternances

PROPRIÉTÉ

De Gaulle préside de **1959 à 1969**, fondant sa légitimité sur le recours répété au référendum et sur une politique d'indépendance nationale. **Mai 68** est une crise d'abord **étudiante**, puis **sociale** — la plus vaste grève du pays —, puis **politique**. Elle ne renverse pas le régime : la dissolution suivie d'élections ramène une majorité confortable. Mais elle transforme durablement les rapports d'autorité dans la famille, l'école et l'entreprise, ce qu'aucun résultat électoral ne mesure.

L'**alternance** au sommet n'intervient qu'en **1981**, vingt-trois ans après la fondation du régime. C'est un test décisif : un changement de majorité présidentielle s'opère sans rupture institutionnelle, ce qui démontre que la constitution peut servir des orientations politiques opposées. Un régime taillé pour un homme s'avère utilisable par ses adversaires.

3 Une société qui change

PROPRIÉTÉ

Trois transformations sont à savoir traiter. La construction européenne engage la France dans des règles partagées, le traité de **Maastricht** étant approuvé par référendum en **1992** à une très courte majorité — un débat qui n'a pas cessé depuis. L'**immigration** change de nature : d'une main-d'œuvre attendue temporaire, elle devient un fait d'installation familiale, ce que les politiques publiques mettent du temps à prendre en compte. Et la **décentralisation** transfère des compétences de l'État vers les collectivités.

DÉFINITION

La **laïcité**, établie par la loi de séparation de **1905**, repose sur trois principes : la **neutralité** de l'État et de ses agents, la **liberté de conscience** de chacun, et l'**égalité** des citoyens sans distinction de religion. Elle **n'impose rien** aux croyances des personnes : elle organise le rapport entre les **institutions publiques** et les cultes. Les débats contemporains portent moins sur le principe que sur son **application** à des situations que la loi de 1905 n'envisageait pas.

ANALYSER UNE INSTITUTION DE LA VE RÉPUBLIQUE

- ① Situer l'institution dans le **texte constitutionnel** : quel pouvoir, exercé sur qui ?
- ② Distinguer ce que le texte **permet** de ce que la **pratique** a retenu — les deux divergent souvent.
- ③ Chercher les **contre-pouvoirs** : responsabilité devant l'Assemblée, contrôle de constitutionnalité, élection.
Un pouvoir se décrit par ses limites autant que par son étendue.
- ④ Vérifier ce que la **cohabitation** change à l'exercice de ce pouvoir.
- ⑤ Conclure en distinguant ce qui relève du **droit** et ce qui relève de la **conjoncture politique**.

À VÉRIFIER

- Ai-je écrit que la **Ve République** est **semi-présidentielle** ?
- Ai-je rappelé que le gouvernement est **responsable** devant l'Assemblée ?
- Ai-je présenté la **cohabitation** comme **prévus** par le texte ?
- Ai-je daté **1958, 1962, 1981** et **Maastricht** en **1992** ?
- Ai-je distingué ce que **Mai 68** change politiquement et socialement ?
- Ai-je défini la **laïcité** par la **neutralité de l'État**, non par une contrainte sur les croyances ?

À RETENIR

- **Ve République** fondée en **1958**, dans le contexte de la guerre d'Algérie.
- **1962** : élection du président au **suffrage universel direct**.
- Régime **semi-présidentiel** : ni présidentiel, ni parlementaire classique.
- Le gouvernement est **responsable** devant l'Assemblée ; le président peut la **dissoudre**.
- La **cohabitation** est **prévue** par le texte, ce n'est pas une crise du régime.
- **Quinquennat** appliqué à partir de 2002 : la cohabitation devient moins probable.
- **De Gaulle** président de **1959** à **1969** ; **Mai 68**, crise étudiante, sociale, politique.
- **Mai 68** ne renverse pas le régime mais transforme les rapports d'autorité.
- **1981** : première **alternance**, sans rupture institutionnelle.
- **Maastricht** approuvé par référendum en **1992**, à courte majorité.
- **Laïcité** : **neutralité** de l'État, **liberté de conscience**, **égalité** des citoyens.